

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 22 juin à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 16 juin 2020 s'est réuni en séance plénière au Parc des Expositions du Comminges, à Villeneuve-de-Rivière sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative :
Quorum atteint
43

Votes pour : 43
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Délégués titulaires présents : 29 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (8)

Jean Claude DOUGNAC - Jean Pierre DUPRAT
René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ
Raymond NOMDEDEU - Michel Claude ABADIE
Brigitte SEGARD

CC Cœur et Coteaux du Comminges (14)

Magali GASTO OUSTRIC - Jean Paul MANENT MANENT
Jean Bernard CASTEX - Denis SARRAQUIGNE
Alain BOUBEE - Alain FRECHOU
Philippe BRILAUD - Michel AUBERDIAC
Julien LACROIX - Philippe VIGNES
Éric HEUILLET - Pierre SAFORCADA
Nathalie LACROIX - Valentin BIASON
Jean DE GALARD (*départ, n'a pas pris part au vote*)

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (6)

Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE
Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS
Michel LADEVEZE

Délégués titulaires excusés : 13

CC Cagire Garonne Salat (3)

François ARCANGELI - Jean Pierre BRANA
Philippe PRADERE

CC Cœur et Coteaux du Comminges (7)

Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Gilbert SIOUTAC
Emilie SUBRA - Jacques FERAUT
Evelyne SANSONETTO - Jean Michel LOSEGO
Jean Pierre DUCLOS

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3)

Alain CASTEL - John PALACIN - Danielle PANATIER

Délégués titulaires présents ayant procuration : 2

CC Cagire Garonne Salat (1)

Jean Claude DOUGNAC (*pour François ARCANGELI*)

CC Cœur et Coteaux du Comminges (1)

Pierre SAFORCADA (*pour Emilie SUBRA*)

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 12

CC Cagire Garonne Salat (4)

Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET
Dominique PONTICACCIA - Louis BARES



CC Cœur et Coteaux du Comminges (7) Thierry PLANTE - Gérald DAMIENS
Jeanine BRUNET- Michel DESSENS
Guy LOUBEYRE - Geneviève CAPERAN LORENZI
Yves LOUIS

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1) Alain LARQUE

Délégués suppléants présents sans voix délibérative : 1

CC Cagire Garonne Salat (1) Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés : 12

CC Cagire Garonne Salat (3) Josette PEYRIGUIER - Jean Louis PLE
Rose Marie DEDIEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges (6) Claire VOUGNY - Régis FARRE - Joel GUILLERMIN
Jean Pierre FORTASSIN - Jean SUBRA
Julien CHAINET

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3) Alain FILLASTRE - Charles HORMIERE
Audrey AZAM



Délibération n°2020-01-10

Société locale d'investissement – attribution du marché d'AMO portant sur la préfiguration et la création d'une société locale d'investissement dédiée aux projets d'énergies renouvelables du territoire du Comminges

Vu la délibération du Comité Syndical n°2018-04-04 en date du 23 novembre 2018 sur l'approbation de la stratégie de transition énergétique du territoire et sur les actions du Pays Comminges Pyrénées pour contribuer aux Plans Climat des 3 communautés de communes.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2019-02-12 en date du 25 mars 2019 proposant de premières actions à l'échelle du Pays et leur plan de financement pour la phase opérationnelle des Plans Climat du Comminges.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2019-03-08 en date du 04 juillet 2019, sur la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt *Energies Renouvelables Coopératives et Citoyennes*.

Monsieur le Président indique que dans le cadre des démarches Plans Climat des communautés de communes, le Pays s'est engagé sur certaines actions mutualisées à son échelle, dont celle de mener une réflexion sur le montage d'une société locale d'investissement dans les énergies renouvelables. Donner un élan supplémentaire (et très nécessaire au vu des ambitions des Plans Climat) à la production d'énergie renouvelable sur le Comminges tout en maîtrisant les modalités de développement et en bénéficiant des retombées économiques sont des objectifs qui peuvent être travaillés avec l'outil d'une société d'investissement locale.

En septembre dernier, le Pays Comminges Pyrénées, soutenu par ses communautés de communes et par un premier collectif de partenaires, a déposé sa candidature auprès de l'ADEME et de la Région à l'appel à manifestation d'intérêt *Energies Renouvelables Coopératives et Citoyennes (AMI ENR CC)*, auquel il a été retenu.

Pour avancer le projet et son objectif de financer de premières installations d'énergies renouvelables d'ici la fin 2021, une consultation a été lancée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la préfiguration et la création d'une société locale d'investissement dédiée aux projets d'énergies renouvelables. Quatre offres ont été reçues dans le cadre de cette consultation, dont 3 ont été déclarées irrecevables compte tenu du dépassement du budget qui était précisé dans le règlement de consultation pour l'opération. Ainsi, seule l'offre du bureau d'études ATESyn est déclarée recevable. L'offre, analysée par les membres du collectif AMI ENR CC, ayant été jugée suffisamment satisfaisante sur la méthodologie proposée et sur les compétences du prestataire, il est proposé de retenir ce bureau d'études.

Monsieur le Président rappelle qu'au-delà de cette prestation d'AMO, le projet présenté dans le cadre de l'AMI ENR CC comprend la réalisation d'études de faisabilité sur les premiers sites potentiels d'installation d'énergies renouvelables, qui ont été budgétées à 25 000 € TTC et inscrites au budget 2020 du Pays Comminges Pyrénées. Ainsi, le plan de financement prévisionnel de la phase de structuration de la société, de communication, et de réalisation des études de faisabilité sur la première grappe de sites est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE PAR ACTION

Répartition des charges par action	Montant total par action	Repartition des produits par action	Montant total par action
AMO modèle juridique et financier de la future société	20 000 €	REGION/ADEME (Ami ENRCC)	35 000 €
Etude de faisabilité sur les 1ers sites potentiels pour les investissements de la société (PV en toiture - 1 MW de puissance installée en objectif au total pour cette 1ère grappe)	25 000 €	LEADER	5 000 €
Dépenses liées à la mobilisation et à la concertation (organisation de conférences/réunions publiques / ciné-débat, Impression flyers, communications presse/radio...)	5 000 €	AUTOFINANCEMENT	10 000 €

Total des charges	50 000 €	Total des produits	50 000 €
--------------------------	-----------------	---------------------------	-----------------

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

Après en avoir décidé,

DECIDE

Article 1

D'approuver le choix du bureau d'études ATESyn pour la mission d'AMO portant sur la préfiguration et la création d'une société locale d'investissement dédiée aux projets d'énergies renouvelables du territoire du Comminges.

Article 2

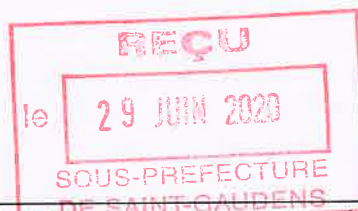
De mandater le Président pour suivre les demandes de subvention et de l'autoriser à signer tout document afférant à ces demandes.

Article 3

D'autoriser Monsieur Le Président à mener une consultation pour la réalisation des études de faisabilité d'installations d'énergie renouvelable et à recruter un prestataire pour cette mission.

Article 4

D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document utile au bon déroulé du projet.



Pour extrait certifié conforme,
Le président,

29 JUIN 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

29 JUIN 2020